

BATTUE EN POLOGNE SUR LES TERRAINS DES EAUX ET FORETS REGIONS DE SZCZECIN & ZIELONA GORA FORMULE " A LA TAXE D'ABATTAGE "

PERIODE DE CHASSE EN BATTUE : du 1^{er} octobre 2019 au 15 janvier 2020

LES TERRAINS DES EAUX ET FORETS sont des forêts domaniales totalement dédiée à la sylviculture et à la gestion cynégétique. La longue pratique et la grande expérience des ingénieurs et des gardes des Eaux et Forêts - tous professionnels - ont permis le développement et le maintien, sur ces chasses, d'une densité très importante de grands gibiers dont les plans de tir sont gérés très efficacement. Trois grands secteurs sont retenus :

- 1- **Szczecin**, en Poméranie au nord-ouest du pays, soit dans le massif forestier de Kliniska traversé par la rivière Ina, entre Goleniow et Stargard, à quelques km à l'Est de Szczecin, soit dans la vallée de la Drawa sur les territoires de Drawno et Bierzwnik, entité forestière de 45 000 ha.
- 2- **Zielona Gora**, à l'ouest du pays, proche de la frontière Allemande, entre le fleuve Oder Et son affluent la Warta. 128 000 ha répartis sur 13 territoires dont Sulecin, Miedzyrzecz, Trzciel, Torzym 105, Torzym 106, Krosno 117, Krosno 118, Cybinka, Bytnica 115, Bytnica 116, Swiebodzin, Babimost, Sulechow.
- 3- **Opole / Katowice**, en Silésie, au sud du pays, sur les terrains de Rudziniec et Koszecin.



LA CHASSE EN BATTUE : une journée type commence par un lever vers 06h00, petit déjeuner vers 06h15 et briefing à 7h00 au cours duquel les chasseurs reçoivent les consignes de sécurité et les instructions de tir. Les numéros de poste sont tirés au sort. Vers 07h00, départ pour la chasse. La première traque débute vers 7h45 ou 8h00 et nous chassons sans discontinuer jusque vers 12h30 environ. Le repas du midi, servi en forêt, autour d'un feu de bois, dure ½ heure à ¾ heure. Plus qu'un vrai repas, il s'agit d'une collation comprenant de la soupe chaude, des saucisses, etc. Après le déjeuner, retour vers les lieux de chasse pour entreprendre 4 à 5 traques dans l'après-midi. La chasse s'arrête vers 16h00 / 16h30, lorsque la nuit tombe. Chaque journée comprend donc 8 à 12 traques, selon le territoire et les conditions météorologiques. A l'issue de la journée, une présentation du solennelle du tableau est prévue en compagnie des rabatteurs, sous l'autorité du directeur de chasse.

PRIX PAR CHASSEUR, SANS LE GIBIER – SAISON 2019 / 2020

	3 jours de chasse	4 jours de chasse	5 jours de chasse
Prix par chasseur ⇒	1 400 €	1 750 €	2 100 €

PRINCIPE DE LA FACTURATION A LA TAXE D'ABATTAGE

Cette formule de facturation consiste à facturer :

- **les frais de séjour**, d'une part, selon la grille ci-dessus
- **les taxes d'abattage** d'autre part selon les barèmes de facturation pour chaque espèce de gibier présentés page 2.

Une provision sur l'abattage du gibier est donc demandée avant votre départ, provision qui sera réajustée à votre retour de voyage, selon le tableau effectivement réalisé.

En cas d'accord de votre part, un devis vous sera adressé avec les fiches d'inscription.



VOGS CHASSATLAS - 21 rue Paul Doumer - 62 000 Arras.

Tel. (+33) 03 21 07 98 97 - E-mail : info@chassatlas.com - Site internet: www.chassatlas.com.

Agence de voyages LIC.075 95 0440 – code APE : 7911Z - TVA : FR 25 305 421 059 00067 R.C.S Arras - S.A.R.L au capital de 80 000 €

APST : N IM092100027 – Garant : APST, 15 av. Carnot 75017 Paris - Assureur : Hiscox Europe Underwriting Limited, 19 rue Louis Le Grand 75002 Paris



CHASSE EN BATTUE EN POLOGNE SUR LES TERRAINS DES EAUX ET FORETS REGIONS DE SZCZECIN & ZIELONA GORA FORMULE " A LA TAXE D'ABATTAGE "

CES PRIX COMPRENNENT :

- les services d'un guide interprète pour l'ensemble du groupe,
- le logement sur la base de la chambre double, durant 4,5 ou 6 nuits, selon le programme retenu,
- la pension complète du dîner du jour d'arrivée au déjeuner du jour du départ,
- l'organisation de 3,4 ou 5 jours de chasses en battues, avec rabatteurs et chiens,
- les frais de dossier incluant la licence de chasse polonaise,
- l'assurance obligatoire, responsabilité civile chasse polonaise couvrant les dégâts pouvant être causés à des tiers polonais et à leurs biens pendant l'exercice de la chasse,
- la TVA polonaise sur les frais de séjour et le gibier,

CES PRIX NE COMPRENNENT PAS :

Les frais de transport pour se rendre en Pologne, les déplacements entre le logement et les lieux de chasse et vice versa, les boissons, les dépenses personnelles, les pourboires (prévoir un " pot commun" pour l'interprète, le responsable de chaque terrain, les rabatteurs et le personnel du logement).

En sus également, les frais supplémentaires suivants : le supplément chambre single soit 20 € par personne concernée et par nuit, la participation de tout accompagnateur à la chasse : 100 € par jour, les frais de préparation des trophées (nettoyage et désinfection soit 20 € par sanglier et 25 € par trophée de cerf), l'exportation de la viande de gros gibier, de la peau fraîche non tannée, de la tête entière ou encore les pieds de l'animal, soit 12 € par kg, l'exportation de la peau séchée et non tannée: 19 € par kg, l'exportation d'un médaillon ou cape : 150 € par sanglier, 190 € par cerf ou daim.

Non compris, les assurances : extension de votre propre assurance responsabilité civile chasse, assurance annulation et toute autre assurance. Un bulletin d'adhésion est remis avec le dossier d'inscription.

Les catégories de trophées ou gibiers suivants seront facturés en sus du quota :

Sanglier : taxe selon le poids de l'animal vidé ou la dimension des défenses à partir de 140 mm.

A partir de 140 mm, pour la facturation, les défenses priment sur le poids de l'animal.

Moins de 30 kg : 125 €	de 30 à moins de 50 kg : 210 €
de 50 à moins de 80 kg : 390 €	/ de 80 kg et + ou armé jusqu'à 139 mm de défenses : 490 €
défenses de 140 à 159 mm : 640 €	défenses de 160 mm et plus : 680 € + 15 € par mm en + de 160 mm
Laie de 60 à moins de 70 kg : 550 €	laie de 70 kg et plus : 620 € animal blessé : 210 €

Cerf : l'autorisation de tir est donnée ou non chaque matin par le garde responsable, selon disponibilité du plan de tir. En cas d'accord il se peut que seules les têtes de sélection peuvent être tirées auquel cas il sera précisé ce qu'est un animal de sélection. Taxe d'abattage selon le poids des bois avec le crâne, la mâchoire supérieure, l'os nasal et l'occiput.

daguet jusqu'à 25 cm : 450 € (certains terrains peuvent en interdire le tir)	daguet 25 cm et + ou trophée de - 2 kg : 460 €	
tête de 2 à 2,490 kg : 830 €	tête de 2,5 à 2,990 kg : 1 080 €	tête de 3,0 à 3,490 kg : 1 280 €
tête de 3,5 à 3,990 kg : 1 380 €	tête de 4,0 à 4,490 kg : 1 500 €	tête de 4,5 à 4,990 kg : 1 590 €
tête de 5 à 5,990 kg : 1 750 €	+ 05,40 € par 10 gr au-dessus de 5 kg	
tête de 6 à 6,990 kg : 2 290 €	+ 06,60 € par 10 gr au-dessus de 6 kg	
tête de 7 à 7,990 kg : 2 950 €	+ 13,00 € par 10 gr au-dessus de 7 kg	
tête de 8 kg et plus : 4 250 €	+ 17,00 € par 10 gr au-dessus de 8 kg	/ cerf blessé : 1 050 € /
Préparation du trophée :	25 €	

Biche ou faon : abattu ou blessé : 125 € **Chevrette ou chevrillard** : abattu ou blessé : 80 €

Brocard : tir interdit (abattu ou blessé) : 750 € **Renard** : 10 €

En sus, les pénalités pour les erreurs de tirs ou tirs sans l'autorisation du directeur de battue : **Prix ci-dessus x 3,5.**

Il se peut en effet, en cours de saison, que les plans de tir de telles ou telles espèces soient réalisés, auquel cas le directeur de battue en interdit le tir. Ces pénalités interviennent lorsqu'un chasseur brave l'interdiction.

VOGS CHASSATLAS - 21 rue Paul Doumer - 62 000 Arras.

Tel. (+33) 03 21 07 98 97 - E-mail : info@chassatlas.com - Site internet : www.chassatlas.com.

Agence de voyages LIC.075 95 0440 - code APE : 7911Z - TVA : FR 25 305 421 059 00067 R.C.S Arras - S.A.R.L au capital de 80 000 €

APST : N IM092100027 - Garant : APST, 15 av. Carnot 75017 Paris - Assureur : Hiscox Europe Underwriting Limited, 19 rue Louis Le Grand 75002 Paris